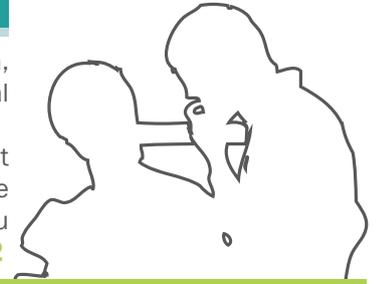


Le 23 mars 2016, Bruno Chrétien et Serge Anouchian ont rencontré Alain Milon, Président de la commission des Affaires Sociales, et Eric Aubry, conseiller spécial de Gérard Larcher, Président du Sénat.

Le 30 mars 2016, Bruno Chrétien, Antoine Montant et Sylvain Grégoire ont rencontré Daniel Agacinski, Conseiller auprès du Commissaire de France Stratégie Jean Pisani-Ferry, Marine Boisson et Vanessa Wisnia-Weill, Chargées de mission au département Questions Sociales de France Stratégie.

p.2



Travailleurs détachés : Pour l'IPS, l'Etat français doit imposer à l'Europe le versement des cotisations sociales en France

La Commission Européenne vient de présenter son projet visant à faire évoluer la directive de 1996 relative aux travailleurs détachés. Pour l'Institut de la Protection Sociale, ce texte est malheureusement à deux vitesses...

p.3

RSI

20 mesures de simplification

Retour sur la deuxième réunion du comité de suivi du RSI [p.6](#)

Protection sociale

Réformes

Quelle protection sociale pour l'économie collaborative ? [p.6](#)

Budget

Sécurité Sociale

Le Gouvernement annonce une forte baisse du déficit de la Sécurité Sociale [p.4](#)



AGENDA

L'ACTUALITE de la protection sociale des mois à venir [p.9](#)

PROJET DE LOI SUR LA TRANSPARENCE, LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

#Sapin2

PROJET DE LOI SAPIN 2

Focus sur les articles 33, 37 et 39

Nouvelle forme d'organismes exerçant un FRPS, élargissement des cas de rachat des Perp, assouplissement des conditions de perte du bénéfice du régime en cas de franchissement des plafonds pour les micro-entreprises...

p.4

Agirc et Arrco : résultats 2015

Les régimes Agirc et Arrco enregistrent un déficit global de 3,02 milliards d'euros en 2015 contre 3,15 milliards en 2014.

Les mesures prises par les partenaires sociaux dans le cadre des accords paritaires ont permis de stabiliser ce résultat.

p.8

L'IPS RECU PAR LES DÉCIDEURS POLITIQUES

Objectif : Agir à la source du droit.

L'IPS diffuse ses propositions de réforme auprès des représentants politiques et institutionnels et obtient des résultats.

23 mars 2016

Rencontre avec **Alain Milon**
Président de la commission des Affaires Sociales
et **Eric Aubry**
Conseiller spécial de Gérard Larcher, Président du Sénat

→ Lors du rendez-vous entre l'IPS et Alain Milon le 29 octobre, au moment de l'examen du PLFSS, Alain Milon avait indiqué que le thème du RSI était un thème central pour les candidats à la primaire. Alain Milon soutient François Fillon depuis la campagne pour la présidence de l'UMP en 2012, et le soutient dans le cadre de la primaire LR, même s'il n'a pas fait de déclaration officielle en ce sens. A l'issue de ce rendez-vous, Alain Milon avait alors proposé l'organisation d'un rendez-vous sur le thème du RSI, en présence d'Eric Aubry.

30 mars 2016

Rencontre avec **Daniel Agacinski**
Conseiller auprès du Commissaire de France Stratégie Jean Pisani-Ferry
et **Marine Boisson et Vanessa Wisnia-Weill**
Chargées de mission au département Questions Sociales de France Stratégie

→ L'objectif du rendez-vous était de présenter les différents travaux de l'IPS et d'avoir un échange sur la vision de France Stratégie du modèle social français et de la protection sociale en France, notamment dans le cadre des travaux de réflexion lancés par France Stratégie en vue de l'élection présidentielle de 2017.

L'IPS DANS LA PRESSE

→ La Croix 09/03/2016

L'Europe durcit les règles pour les travailleurs détachés

→ Le Point 10/03/2016

Bruno Chrétien : « une protection sociale souvent très basique »

→ Liaisons sociales 15/03/2016

Travailleurs détachés : l'État doit imposer à l'Europe le versement des cotisations sociales en France

→ L'Argus de l'Assurance 18/03/2016

L'IPS demande l'extension du projet de

loi au PERP

Retrouvez toutes les parutions de l'IPS
<http://www.institut-de-la-protection-sociale.fr/dans-les-medias.html>

15

C'est le nombre de parutions publiées dans la presse en mars 2016

Le déficit de la Sécurité Sociale, c'est fini ? Ce serait trop beau...

Il n'empêche que si la situation est moins mauvaise, nous sommes toujours dans une situation financière des plus préoccupantes.

Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics et Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé ont annoncé une réduction du déficit de la sécurité sociale en 2015.

Le déficit du régime général de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) s'est ainsi établi à - 10,7 milliards d'euros en 2015. Cela représente 2,1 milliards d'euros de moins que la prévision

contenue dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016.

Comment s'expliquent ces résultats ?

- Les dépenses ont connu dans leur ensemble une faible progression (+1%) :

→ Le déficit de la branche maladie poursuit sa diminution en 2015 pour la deuxième année consécutive, sous l'effet de moindre de dépenses d'invalidité et d'un effort important du réseau sur les frais de gestion.

→ Grâce aux réformes de la retraite (à l'exception de celle de 2013), le solde de la branche vieillesse se situe

désormais à un niveau proche de l'équilibre.

→ A cause des baisses de prestations, la branche famille voit son déficit ayant divisé par deux par rapport à 2014.

- Les recettes se sont avérées plus élevées que prévu, grâce à une meilleure rentrée des cotisations et des postes de recettes plus dynamiques qu'envisagé (droits sur le tabac).

En d'autres termes, la morale pourrait être : élève au fond du trou, mais ne creuse plus !

BLOG

Poster vos commentaires

www.bruno-chretien.com

Quand le RSI utilise le même logiciel que les URSSAF...

Ça donne : un artisan qui se voit proposer un remboursement de plus de 2 milliards d'euros



L'Institut de la Protection Sociale a récemment levé le voile sur une toute autre réalité. Force est ainsi de constater que l'erreur émane d'une organisation invraisemblable mais pourtant bien réelle : les agents

des Urssaf peuvent interagir sur les mêmes dossiers que ceux du RSI. Nul besoin dans cette affaire de pointer du doigt les dysfonctionnements du RSI, ici largement victime des décisions de l'Etat. Ce dernier est en effet à l'origine de l'obligation pour les caisses du RSI d'utiliser le logiciel des Urssaf.

Aux yeux de l'IPS, cette situation n'est plus tenable et appelle des décisions radicales.

L'Institut de la Protection Sociale (IPS) préconise ainsi à l'Etat de donner au RSI les moyens de développer et de maîtriser totalement son logiciel de calcul des cotisations. L'IPS par ailleurs profite de sa communication

après des journalistes pour rappeler que le transfert de la gestion des cotisations maladie des professions libérales aux Urssaf prévue dans la LFSS pour 2016 doit être abandonné tant que la situation ne sera pas sérieusement rétablie.

Pour en savoir plus
[« lire le communiqué de presse »](#)

BLOG Poster vos commentaires
www.bruno-chretien.com

Travailleurs détachés : Pour l'IPS, l'Etat français doit imposer à l'Europe le versement des cotisations sociales en France

La Commission Européenne vient de présenter son projet visant à faire évoluer la directive de 1996 relative aux travailleurs détachés.

Pour l'Institut de la Protection Sociale, ce texte est malheureusement à deux vitesses.



En préconisant l'alignement des conditions d'emploi, la Commission affirme sa volonté de voir les travailleurs détachés bénéficier des conventions collectives et des règles applicables sur les accessoires de salaire des salariés locaux (tickets

restaurant, primes, etc,...). C'est une avancée sociale sensible...

Cependant, et contre toute attente, le projet ne solutionne en rien le cœur du problème qui est le différentiel de cotisations sociales. Il maintient le principe selon lequel les cotisations sociales applicables sont celles du pays d'origine. Par cette disposition, la Commission Européenne ne règle en rien la concurrence déloyale qui s'exerce au détriment des travailleurs Français.

Le différentiel de cotisations entre le système Français et celui des pays de l'Est est en effet compris entre 25 à 30 points selon les pays.

A l'heure actuelle, la France compte près de 215 000 travailleurs détachés en situation régulière et plus de 100 000 en situation irrégulière. Alors que les prestations sociales (santé, retraite, prévoyance et famille) sont financées à 80% par

des prélèvements sur le travail, cette situation menace gravement notre modèle de protection sociale.

L'Institut de la Protection Sociale estime fondamental que les travailleurs détachés exerçant en France payent les cotisations sociales comme tout travailleur Français. La mise en cause du principe Européen actuel est indispensable. Pour l'IPS, l'objectif est d'éviter à terme l'effondrement financier de notre système de protection sociale. Sinon, l'Etat devra réduire drastiquement les cotisations sociales pour les transférer sur la TVA, seule condition pour que le coût du travail des salariés Français demeure compétitif.

Pour en savoir plus
[« lire le communiqué de presse »](#)

BLOG Poster vos commentaires
www.bruno-chretien.com

Sapin 2

Présentation du Projet de Loi en Conseil des Ministres

Michel Sapin a présenté le 30 mars le Projet de Loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Ce projet de loi Sapin 2 comprend notamment certaines des mesures qui devaient être introduites à l'origine par la loi Nouvelles Opportunités Economiques d'Emmanuel Macron.

La commission des Lois, saisie au fond, devrait nommer mercredi 6 avril **Sébastien Denaja** comme rapporteur. Le projet de Loi devrait être examiné en commission en mai, avant un débat en séance publique début juin. Les commissions des Affaires Economiques et des Finances ont été désignées pour avis. Romain Colas (PS) pour la commission des Affaires Economiques et Dominique Potier (PS) pour la commission des Finances devraient pour leur part être désignés rapporteur pour avis.

Ce texte introduit notam-



ment les Fonds de pensions « à la française », qui avaient été présentés par Emmanuel Macron comme l'une des mesures du Projet de Loi Nouvelles Opportunités Economiques finalement abandonné, via l'article 33. Il comporte également des dispositions concernant la microentreprise ou les travailleurs indépendants.

→Article 33 : Cet article habilite le gouvernement à créer par ordonnance au niveau national **une nouvelle forme d'organismes exerçant un fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS), avant le 31 décembre 2016, et pouvant bénéficier d'un régime prudentiel ad hoc tout en gardant le niveau de pro-**

tection sociale actuel des assurés. Il vise à remédier aux difficultés apparues avec la mise en œuvre au 1er janvier 2016 de la directive européenne Solvabilité 2, qui pose des « contraintes concernant les 130 milliards d'euros investis dans des contrats pour la retraite ». Il met enfin en place la possibilité pour le Gouvernement d'adopter par ordonnance des mesures destinées à **élargir les cas de rachat des plans d'épargne retraite populaire (Perp)**, en cas de faible montant et en l'absence de versements depuis plusieurs années. Enfin, cet article permet au Gouvernement de modifier par ordonnance **les règles de pilotage des dispositifs d'épargne retraite.**

→Article 37 : Cet article du Projet de Loi concerne pour sa part la micro-entreprise et assouplit les conditions de perte du bénéfice du régime en cas de **franchissement des plafonds.** Plus précisément, l'article 37 du texte augmente le délai au terme duquel le franchissement du plafond de chiffre d'affaires entraîne la perte de la franchise qui dispense les auto-entrepreneurs du paiement de la TVA, ceci afin de donner plus de temps aux entreprises qui franchissent ces limites pour « se mettre en conformité avec les nouvelles obligations comptables liées à l'assujettissement à la TVA et au régime réel d'imposition »

→Article 39 : Cet article supprime l'obligation de détention d'un compte bancaire professionnel pour les travailleurs indépendants qui optent pour le régime micro-social.

Le Gouvernement annonce une forte baisse du déficit de la Sécurité Sociale en 2015

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics, et Christian Eckert, secrétaire d'Etat chargé du Budget, ont indiqué mercredi 16 mars que cumulé au fonds de solidarité vieillesse, le déficit du régime général de la Sécurité sociale en 2015 est finalement moins important que prévu.

Il s'est établi à 10,7 milliards d'euros en 2015 pour 13,2

milliards d'euros en 2014, soit un chiffre meilleur que le déficit de 12,8 milliards prévu dans la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016 promulguée en décembre 2015. La situation financière de l'ensemble des branches du régime général s'améliore, tandis que la situation financière du fonds de solidarité vieillesse (FSV) se dégrade (400 millions d'euros supplémentaire).

Selon le Gouvernement,

cette réduction des déficits de la Sécurité sociale s'explique par des améliorations du côté des recettes, avec une augmentation des cotisations liée à la reprise économique, mais aussi par des baisses des dépenses de protection sociale. Le déficit de la branche assurance maladie décroît en particulier de 800 millions d'euros par rapport à 2014, ce qui permet à l'Assurance maladie de déclarer que les objectifs fixés pour l'année

2015 sont atteints à 85%, pour une économie globale de 598 millions d'euros.

2,5
milliards d'euros

C'est la baisse
du déficit
de la Sécurité Sociale
annoncée
par le Gouvernement
pour 2015

Régime Social des Indépendants

Le comité de suivi du RSI tient sa deuxième séance plénière



Le comité de suivi du Régime social des indépendants (RSI) a tenu sa deuxième séance plénière le 1er mars 2016.

Cette deuxième séance a notamment permis au Comité de faire un constat global sur les « effets positifs » des 20 mesures de simplification déjà engagées.

Parmi ces mesures, certaines ont permises de faire profiter aux travailleurs indépendants de davantage de souplesse dans leurs démarches et de facilités dans la gestion de leur trésorerie.

Certaines mesures « très attendues » vont être mises en place très prochainement :

→ **L'estimation des cotisa-**

tions définitivement dues, dès le moment de la déclaration des revenus en ligne (DSI), opérationnelle ce printemps.

→ **La possibilité de télé-règlement**, qualifiée de très souple d'utilisation, réalisée à l'initiative du débiteur, qui sera disponible pour l'échéance trimestrielle du 2e trimestre.

Par ailleurs, le Comité a exprimé « une attention particulière sur certains chantiers qui restent à mener à bien », tels que :

→ **Le développement des services personnalisés en ligne.**

→ **La révision des courriers envoyés aux assurés.**

→ **L'amélioration de l'ac-**

compagnement des travailleurs indépendants dans les nombreuses formalités à accomplir au cours de la vie de l'entreprise.

Fixée au 7 juin 2016, la prochaine réunion du Comité de suivi du RSI doit permettre de faire un nouveau point d'étape sur l'avancement des 20 mesures et de restituer les réflexions sur les propositions des représentants des assurés, qui porteront entre autres sur la compréhension de l'assiette de calcul et des cotisations.

François Hollande annonce la création d'un Ministère « des Familles »

S'exprimant à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars, le chef de l'État a annoncé plusieurs mesures pour les familles monoparentales, justifiant son choix d'associer dans un même ministère Famille et Droits des femmes lors du dernier remaniement de février.

« Il faut favoriser d'abord l'articulation de la vie professionnelle et de la vie familiale et sortir les familles monoparentales des situations de précarité », a déclaré le Président de la République.

Par ailleurs, il a annoncé le développement de « crèches à vocation d'insertion professionnelle » et la création d'une agence de recouvrement des impayés

(de pensions) alimentaires, pour « être sûr que les fonds recouverts iront bien vers les femmes qui sont privées de leurs droits ».

Interrogée lors des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, la ministre des Familles, Lau-



rence Rossignol, a ajouté que le dispositif de garantie contre les impayés de pensions alimentaires (Gipa), qui va être généralisé au

1er avril, « bénéficiera à près de 90 000 femmes ». Les caisses d'allocations familiales (CAF) poursuivront les conjoints et ex-conjoints débiteurs, a-t-elle ajouté.

De son côté, la ministre des Affaires sociales Marisol Touraine a rappelé les me-

ures de la feuille de route « Femmes et social Actions 2012-2016 ». Elle a annoncé que le plan quinquennal de revalorisation des aides aux

familles monoparentales et nombreuses serait poursuivi au 1er avril 2016.

À cette date, le complément familial majoré, versé sous condition de ressources aux familles de trois enfants âgés de 3 à 21 ans, verra son montant revalorisé en sus de l'inflation, de même que l'allocation de soutien familial (destinée aux enfants privés de l'aide de l'un ou de leurs deux parents).

Projet de Loi Travail

Examen en Commission des Affaires Economiques

Le Conseil des ministres a examiné le 24 mars le projet de loi Travail de la ministre du Travail et de l'emploi Myriam El Khomri, dans une version modifiée par rapport à l'avant-projet de loi.

Ce projet de loi, qui doit être adopté définitivement avant l'été, réforme une grande partie du Code du travail. L'examen par la commission des Affaires sociales était programmé les 5, 6 et 7 avril, avant un début d'examen en séance publique le 3 mai.

Cette loi porte ainsi quasi-exclusivement sur le travail salarié et ne traite pas du travail indépendant. Certains articles pourraient faire l'objet d'amendements lors de l'examen en commission :

→ Article 21 : Cet article introduit plusieurs éléments sur le Compte personnel d'activité (CPA), qualifiés de « bases d'un droit universel à la formation, bénéficiant en premier lieu aux personnes sans diplôme. »

→ Article 24 : Cet article vise à étendre la dématérialisation du bulletin de paie, autorisée depuis 2009.

→ Article 28 : Cet article donne le droit à tout employeur d'une entreprise de moins de 300 salariés d'obtenir de l'administration, dans des délais raisonnables, une réponse personnalisée sur une question d'application du droit du travail.

→ Article 46 à 50 : Ces articles visent à renforcer les vérifications effectuées dans le cadre du **détachement de travailleurs** et à imposer des sanctions plus importantes en cas de non-respect des règles de détachement des travailleurs.

Les enjeux de la protection sociale à l'heure de l'économie collaborative



La question de la protection sociale dans une période de très forte croissance de l'économie collaborative figurerait parmi les principaux sujets abordés lors des « Rendez-vous experts Klésia », qui se sont tenus le 24 mars 2016.

Lors d'une première table-ronde, Thibault Lanxade, vice-président du Medef en charge des TPE-PME a avancé l'idée de « refondre complètement le modèle de protection sociale », dans un contexte où l'économie collaborative investit tous les secteurs d'activité.

Pascal Pavaheau, secré-

taire confédéral de Force Ouvrière, a en revanche mis en garde contre l'apparition d'une forme de « salariat déguisé ».

Pascal Terrasse, député PS de l'Ardèche et auteur d'un rapport récent sur l'économie collaborative, est lui aussi intervenu lors de cette première table-ronde, après avoir écarté l'hypothèse d'un troisième statut intermédiaire entre salarié et indépendant. Selon lui, le Compte Personnel d'Activité apparaît comme « la révolution de ces 30 dernières années » car il « permet de sortir d'un droit lié à un statut ».

Lors d'une deuxième table-ronde, Mounir Mahjoubi, nouveau président du Conseil National du Numérique, a insisté sur la nécessité d'une protection contre la perte d'emploi pour les indépendants.

Nathalie Kosciusko-Morizet, députée LR de l'Essonne et candidate pour la Primaire LR, a pour sa part clôturé les rencontres en prônant la création d'un statut général du travailleur indépendant décliné en plusieurs catégories « avec une évolution vers le recours aux assurances privées pour les risques chômeurs et vieillesse ».

TIERS-PAYANT

Nicolas Revel, directeur général de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) et Emmanuel Roux, directeur de la FNM (Fédération nationale de la Mutualité Française), ont été auditionnés le 15 mars 2016 par la commission des Affaires Sociales de l'Assemblée nationale au sujet de leur rapport conjoint relatif à la mise en place du tiers payant.

Ils ont exposé les modalités pratiques et techniques de la dispense d'avance des frais dont notamment la gestion des rejets, la vérification des droits des assurés en temps réel, le suivi et la vérification des paiements.

La généralisation du Tiers payant commencera à se mettre en place à partir du 1er juillet 2016, pour entrer définitivement en vigueur fin novembre 2017, comme prévu suite à l'adoption de la Loi Santé en novembre 2015.

Les députés ont fait part aux représentants des régimes obligatoires et complémentaires de leurs inquiétudes concernant « les modalités de calcul des pénalités en cas de paiement tardif ».

Comme l'écrit le Quotidien du médecin, « le cout de la généralisation du tiers payant a été posé à plusieurs reprises, sans obtenir de réponse claire ».

La perception du système de santé des séniors



Dans le cadre d'une étude menée avec l'IFOP sur la perception du système de santé français par les

séniors, le Président du cabinet de conseil Jalma, Mathias Matallah, observe que 96% des personnes interrogées bénéficient d'une couverture complémentaire santé, dont 68% à titre individuel et 14% à titre d'ayant droit.

Les séniors, qui représentent un quart de la population française, sont particulière-

ment concernés par le système de santé français.

Selon Mathias Matallah, alors que 86 % des séniors s'estiment « en bonne santé », malgré le fait que 75 % des personnes interrogées prennent des médicaments quotidiennement, il s'agit d'une « nouvelle définition de la bonne santé ».

Il estime ainsi que la volonté du Gouvernement de géné-

raliser la complémentaire santé au segment des retraités, transposée dans la dernière LFSS via le concept de contrats labellisés pour les plus de 65 ans, serait ainsi « un faux problème » ou, tout au plus, une « aubaine » pour les retraités, qui « ne correspond pas à une réelle attente ».



Réunion du Conseil d'Orientation des retraites sur le thème transitions emploi-retraites

Le Conseil d'Orientation des retraites (COR) s'est réuni en séance plénière le mercredi 30 mars pour examiner son dossier mensuel consacré aux transitions entre l'emploi et la retraite. Le dossier analyse, dans une première partie, les évolutions depuis 2000 de l'emploi et du chômage des seniors en France avec une comparaison avec les pays de l'UE. La hausse du taux d'activité des 55-64 ans s'accompagne également d'une hausse du taux de chômage (+3,3 points entre 2008 et 2014 pour les 55 ans et plus). Il met l'accent sur certaines caractéristiques de l'emploi des seniors (part du temps partiel, effet du niveau d'étude, etc.) et présente ensuite la diversité des statuts entre l'emploi et la

retraite (invalidité, inactivité, chômage, etc.), également en France et à l'étranger.

Le dossier rassemble enfin des évaluations récentes du dispositif de cumul emploi-retraite pour certains régimes (CNAV, fonction publique, indépendants et professions libérales), dans le prolongement de la séance du COR de septembre 2015. La part des retraités en situation de cumul augmente, surtout depuis la réforme de 2003. **Mais les récentes modifications des règles devraient avoir des impacts sur les situations de cumul emploi-retraite dans les années à venir.**

Agirc et Arrco : résultats 2015

Les régimes Agirc et Arrco enregistrent un déficit global de 3,02 milliards d'euros en 2015 contre 3,15 milliards en 2014.

Les mesures prises par les partenaires sociaux dans le cadre des accords paritaires ont permis de stabiliser ce résultat.

Le régime de retraite des cadres Agirc présente en 2015 un résultat global en déficit de 1,487 milliard d'euros. Les ressources de l'Agirc générées par les cotisations versées par les entreprises et les tiers (État, Unédic) s'élèvent à près de 19,6 milliards d'euros soit une hausse de 2,6% par rapport à 2014 dont 0,6% dû à l'augmentation du taux de cotisation. Dans le même temps, les charges du régime, constituées des allocations versées aux re-

traités, représentent 24,3 milliards d'euros, en croissance de 2,4% par rapport à 2014. Après transfert de solidarité de l'Arrco vers l'Agirc et versement de la contribution d'équilibre de l'AGFF, le régime de retraite des cadres enregistre un résultat technique déficitaire de 2,5 milliards d'euros. La gestion des réserves permet de dégager des produits financiers de l'ordre de 1 milliard d'euros qui viennent réduire le déficit du régime. Au final, le résultat global de l'Agirc enregistre un déficit en diminution d'un peu plus de 500 millions d'euros par rapport à l'an passé, - 1,487

milliard contre - 2 milliards en 2014.

En 2015, le régime de retraite complémentaire Arrco enregistre un résultat global déficitaire de 1,532 milliard d'euros. Les ressources de l'Arrco générées par les cotisations versées par les entreprises et les tiers (État, Unédic), s'élèvent à 42 milliards d'euros en hausse de + 2,5% par rapport à 2014. Dans le même temps, les charges du régime, constituées des allocations versées aux retraités, représentent 47,1 milliards d'euros en augmentation de 2,6 % par rapport à l'an

passé. Après transfert de solidarité de l'Arrco vers l'Agirc et versement de la contribution d'équilibre de l'AGFF (1), le régime constate un résultat technique déficitaire de 2,56 milliards d'euros, contre 3 milliards en 2014. La gestion des réserves permet de dégager des produits financiers de l'ordre de 950 millions d'euros qui viennent réduire le déficit du régime. Au final, le résultat global de l'Arrco enregistre un déficit de : - 1,532 milliard en 2015, contre - 1,142 milliard en 2014.



Les Français connaissent-ils les principales prestations du système de protection sociale ?

Dans quelle mesure les Français connaissent-ils les prestations auxquelles ils ont droit ? Le déficit d'information, difficile à estimer, est néanmoins considéré comme une des principales sources de non-recours. Certaines des nouvelles questions introduites dans l'édition 2014 du Baromètre d'opinion de la DREES permettent toutefois d'étudier la connaissance déclarée des principales prestations du système de protection sociale. Plus de neuf Français sur dix ont déjà entendu parler des allocations familiales, des aides au logement, du RSA ou de la couverture maladie universelle complémentaire. La prime pour l'emploi, l'allocation aux adultes handicapés et le minimum vieillesse - allocation de solidarité aux personnes âgées - sont connus d'au moins trois personnes sur quatre. À l'inverse, un dernier ensemble de prestations le sont peu, puisque près d'une personne sur deux ignore l'existence de l'allocation personnalisée d'autonomie, et plus de deux sur trois déclarent n'avoir jamais entendu parler de l'aide au paiement d'une complémentaire santé ou de l'aide médicale d'État.

France Stratégie engage le projet « 2017/2027 »

France Stratégie a engagé le projet « 2017/2027 » qui vise à analyser les enjeux de la décennie qui suivra la prochaine élection présidentielle : sur chaque thème sont publiés à partir de mars 2016 de brefs documents d'introduction rédigés par les experts de France Stratégie.

Leur mise en ligne s'accompagnera d'un appel à contributions. Des débats thématiques seront ensuite organisés sur la base de ces premiers documents, et le site dédié accueillera les contributions écrites.

Enfin, à partir de mai 2016 et au rythme d'un par quinzaine, seront publiés des documents de synthèse. Parmi les thèmes retenus : « Tirer parti de la révolution numérique » et « Investir dans la jeunesse en faisant face au vieillissement ».

IPS

03/11

Rencontres Annuelles de l'IPS, Paris

Déc.

02/12

Colloque annuel du COR
Les âges de départ : évolutions et déterminants

03/12

Examen en séance publique de la proposition de loi de Julien Aubert et Bruno Le Maire sur le RSI

10/12

Examen éventuel en nouvelle lecture à l'Assemblée du Projet de Loi sur le vieillissement

14/12

Vote au Sénat du Projet de Loi pour la Modernisation du Système de Santé

16/12

Examen et adoption du 13ème rapport du COR sur la situation des retraités en France

Janvier

Remise du rapport de la Commission Badinter

Présentation du Projet de Loi de Myriam El-Khomri

18/01 Début de l'examen du Projet de Loi pour une République numérique

Février

03/02

COS-I de l'IPS

11/02

Grande Conférence de la Santé

Mars

01/03

Audition de la MECSS sur l'Hospitalisation à domicile, Assemblée Nationale

03/03

Présentation par France Stratégie du projet « 2017/2027 » sur les enjeux de la prochaine élection présidentielle

15/03

Présentation de l'étude « Les séniors et l'assurance santé » par Jalma, cabinet conseil spécialisé en économie de la santé

23/03

Présentation en Conseil des ministres du Projet de loi de Michel Sapin sur la transparence de la vie économique

Avril

05/04

Début de l'examen du Projet de loi travail à la commission des Affaires Sociales
Assemblée nationale

07/04

Journée d'étude Actualité de la Protection sociale en partenariat

avec Science Po Paris sur le thème : « Action sociale et travail social : comment renforcer la cohérence d'ensemble ? » à la Maison de la Chimie, Paris 7ème

13/04

Réunion du Conseil d'Orientation des retraites. Travaux d'approfondissement sur les indicateurs en vue du 3ème rapport annuel, Paris 7ème

Mai

Début de l'examen en commission des Lois sur le Projet de Loi Sapin 2, relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique

03/05

Début du débat en séance publique concernant le projet de loi El Khomri

10/05

Débat organisé par France Stratégie sur le thème : « Nouvelles formes du travail et de la protection des actifs », Paris 7ème, 18 rue de Martignac

Juin

Début du débat en séance publique concernant le projet de loi Sapin 2 relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique

07/06

Prochaine réunion de suivi du comité Régime social des indépendants

09/06

20ème édition du Forum Retraite organisé par la Caisse des dépôts avec une vision prospective de la retraite et du vieillissement en proposant une projection à deux horizons 2025 et 2050, Paris

Juillet

07 et 08/07

Convention annuelle du COS de l'IPS

Octobre

18/10

Rencontres de l'IPS, Maison de la Recherche, Paris

Agenda

Institut

de la Protection Sociale
Association Loi 1901 déclarée à
la Préfecture du Rhône sous le
numéro n° W691079041

40-42 avenue G. Pompidou
69003 Lyon

Tél. 04 72 91 55 26
www.institut-de-la-protection-sociale.fr